

Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL)



FINANCEMENT DE L'ADAPTATION AU NIVEAU LOCAL

Le **Mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LoCAL)** est un standard, reconnu globalement, conçu par le United Nations Capital Development Fund (UNCDF). LoCAL aide les collectivités locales des Pays les Moins Avancés, les Petits Etats Insulaires en Développement et des pays d'Afrique à **accéder au financement climatique, au renforcement des capacités et au soutien technique** dont elles ont besoin pour répondre et s'adapter au changement climatique.

Un pont entre finances et capacités

C'est au niveau local que les effets du changement climatique sont le plus durement observés et vécus.

Les gouvernements locaux peuvent être des alliés puissants dans la promotion de l'adaptation au changement climatique et la construction de communautés résilientes parce qu'ils :

- **Comprennent les besoins locaux** et sont en première ligne de l'action d'adaptation au changement climatique

- **Ont un mandat** pour entreprendre des investissements d'adaptation et d'infrastructure de petite et moyenne taille dans l'agriculture et l'irrigation, l'eau et l'assainissement, le transport et le drainage, et la gestion des ressources naturelles
- **Peuvent rassembler différents acteurs** pour obtenir des résultats: les institutions nationales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les départements gouvernementaux décentralisés.

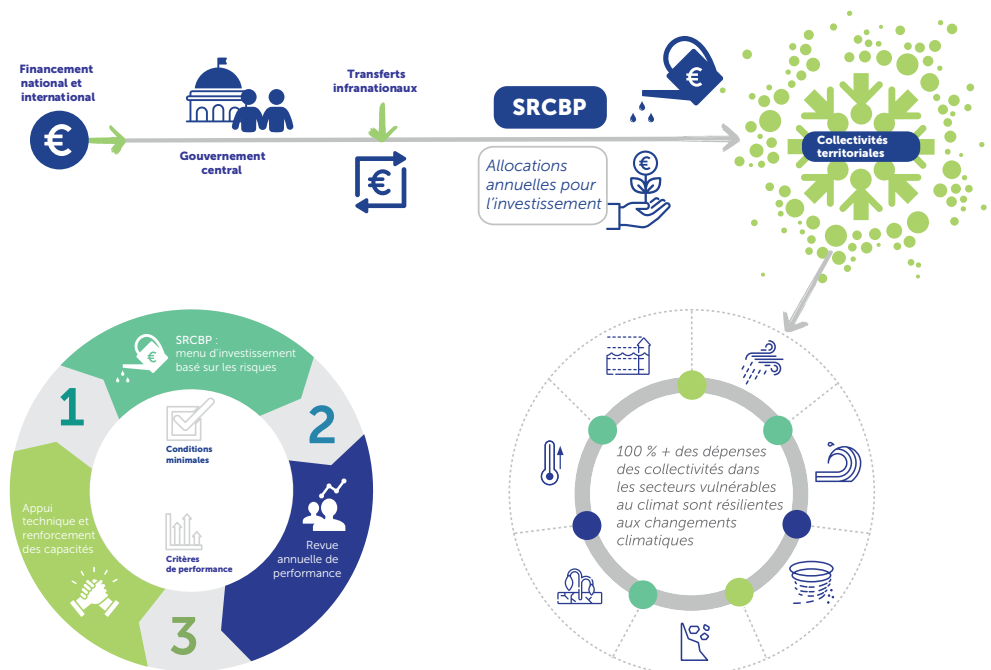
Comment LoCAL fonctionne

LoCAL combine **des subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP)** – pour programmer et vérifier les dépenses liées au changement climatique au niveau local tout en offrant des incitations fortes pour les améliorations d'une résilience accrue avec **un soutien technique et de renforcement des capacités**.

Les SRCBP fournissent des fonds pour couvrir les coûts supplémentaires pour rendre les investissements locaux résilients au climat ; ceux-ci sont acheminés par les systèmes de transfert fiscal existants du gouvernement. Les subventions sont assorties de conditions minimales, de mesures de performance et d'une liste d'investissements éligibles. Leur mise en place implique généralement :

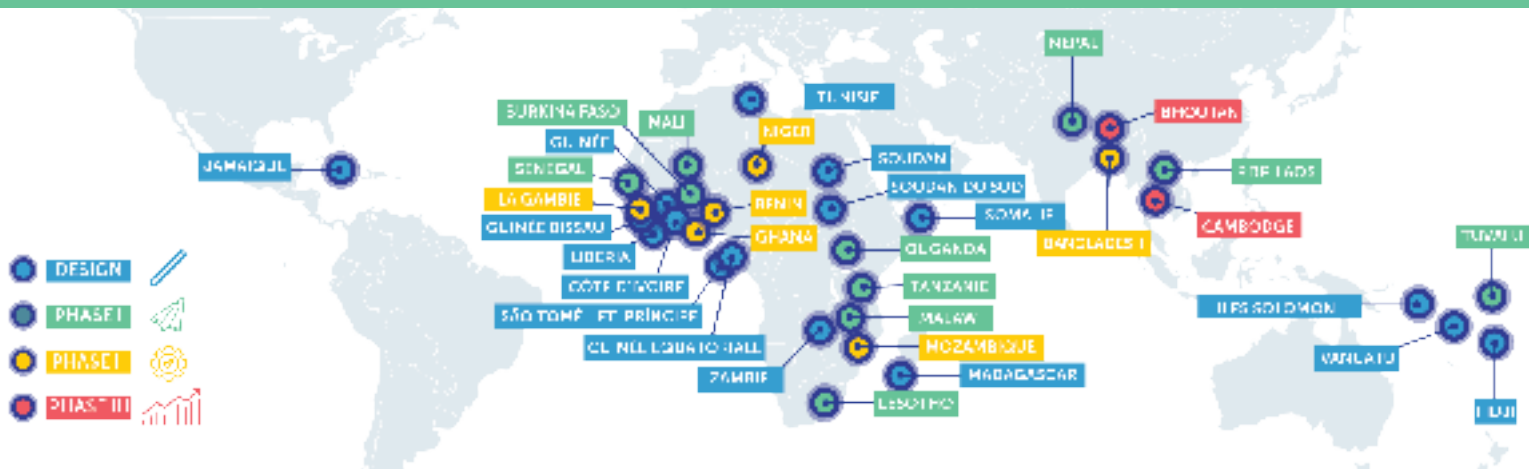
- Entreprendre des **évaluations des risques climatiques locaux** pour informer la planification et l'intégration de l'adaptation

- Intégrer l'adaptation de **manière participative et sensible au genre** dans la planification et la budgétisation du développement local
- Verser **les subventions** dans le cadre des cycles annuels de planification et de budgétisation des gouvernements locaux
- Élaborer, sélectionner et mettre en œuvre des **mesures d'adaptation**
- **Évaluer les performances** pour voir comment les ressources ont été utilisées et mener des audits dans le cadre d'un processus national régulier ; ces résultats informent les allocations PBCRG de l'année suivante et le soutien au renforcement des capacités
- Fournir **des activités de renforcement des capacités et de soutien technique** aux besoins identifiés aux niveaux politique, institutionnel et individuel.



LoCAL phases et pays

Plus de 30 pays dans le monde ont adopté le mécanisme LoCAL, qui pourrait toucher plus de 600 millions de personnes. Ces initiatives nationales en sont à différentes phases de mise en œuvre :



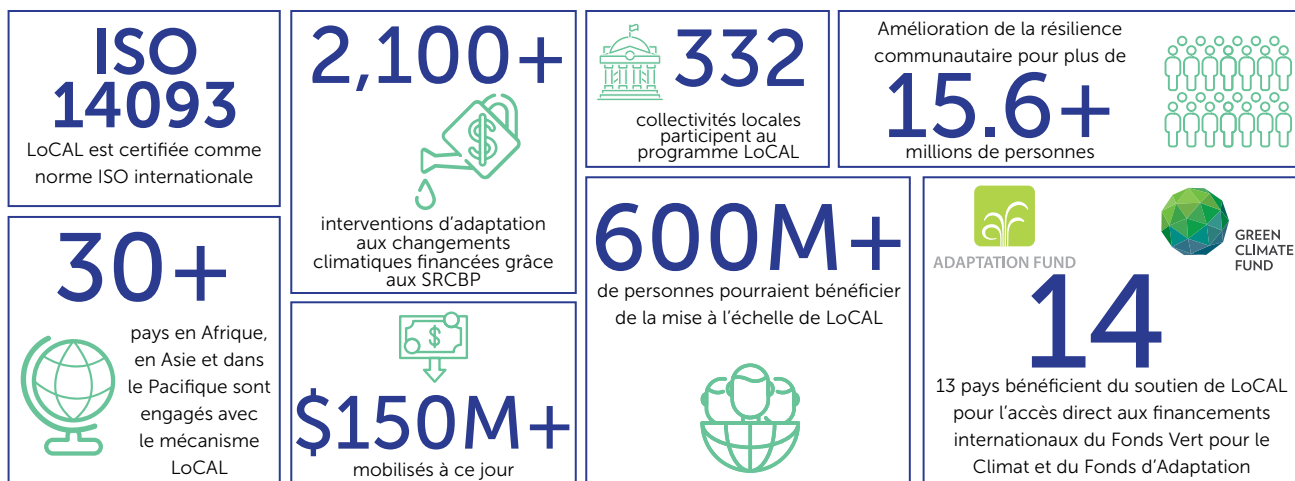
LoCAL: le résultat au niveau local

- LoCAL offre à la communauté internationale un **mécanisme éprouvé** pour acheminer efficacement le financement lié au changement climatique en faveur des régions et des populations les plus isolées et les plus vulnérables
- Reconnu par le groupe d'experts des pays les moins avancés de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques comme **un moyen éprouvé d'intégration verticale des plans d'adaptation nationaux**
- Les systèmes et l'expérience de LoCAL sont les fondements de **la norme ISO 14093**
- Le **Programme d'Action de Doha** des PMA identifie LoCAL comme une initiative existante qui peut aider les PMA à obtenir des résultats en matière d'adaptation au changement climatique
- Intègre l'adaptation au changement climatique **dans la planification du développement local**
- Soutien **la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre le changement climatique** – par exemple, les contributions déterminées au niveau national, les plans d'adaptation nationaux et les politiques de décentralisation
- Construit **des systèmes financiers gouvernementaux plus solides** et plus transparents grâce aux SRCBP
- Permet la **participation des communautés** à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du développement local
- Donne la priorité **aux besoins des femmes et des jeunes**, de sorte que le financement climatique profite à ceux qui en ont le plus besoin
- Contribue aux objectifs de développement durable liés au climat et au développement **économique local**, en particulier dans l'économie **verte**, en stimulant la création d'emplois ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises
- Aide les pays à obtenir **l'accréditation** nécessaire pour accéder aux fonds climatiques internationaux
- Renforce **le suivi et l'évaluation** de l'adaptation au changement climatique

LoCAL répond à l'Accord de Paris et contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable par des actions concrètes au niveau local. LoCAL est :

- **Systémique** et **évolutif**, en utilisant les systèmes gouvernementaux plutôt que des approches de projets ou parallèles
- **Flexible** et **durable**, car il est adapté aux circonstances nationales et contextualisé pour les réponses climatiques locales
- **Standardisé**, dans sa conception, son assurance qualité, son suivi et ses rapports.

LoCAL en chiffres



Pour plus d'informations :

- ✉ local.facility@uncdf.org
- 🌐 www.uncdf.org/local
- 📺 www.youtube.com/local-uncdf
- 🐦 @UNCDFLoCAL



LoCAL
 MÉCANISME DE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION AU NIVEAU LOCAL

Les Ambassadeurs de LoCAL

LoCAL appartient aux pays membres participants, les priorités étant définies lors de la réunion annuelle du conseil d'administration de LoCAL. En outre, les ambassadeurs ministériels de LoCAL plaident en faveur d'une distribution accrue du financement climatique par le biais de la facilité LoCAL. Nos ambassadeurs sont:

- **José Didier Tonato**, Ministre du Cadre de vie et du Développement durable, Bénin
- **Dr. Augustin Kabore**, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement, Burkina Faso
- **Say Samal**, Ministre de l'Environnement, Cambodge
- **Rohey John-Manjang**, Ministre de l'Environnement, du Changement Climatique et des Ressources Naturelles, Gambie
- **Kwaku Afriyie**, Ministre de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, Ghana
- **Matthew Samuda**, Ministre sans portefeuille, Ministère de la Croissance Économique et de la Création d'Emplois, Jamaïque
- **Michael Usi**, Ministre des Forêts et du Changement Climatique, Malawi
- **Modibo Koné**, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, Mali
- **ibaze**, Ministre des Terres et de l'Environnement, Mozambique
- **Garama Saratou Rabiou Inoussa**, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, Niger
- **Seve Paeniu**, Ministre des Finances, Tuvalu

Les Membres du Conseil LoCAL



Les Partenaires de LoCAL



Photo: Groupe d'ouvrières après l'assemblage d'un ponceau à Bureng, La Gambie © UNCDF LoCAL Photo Awa Jagne

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle de l'UNCDF, des Nations unies, ou l'une de ses organisations affiliées ou ses États membres. Les désignations employées et la présentation adoptée sur les cartes et les graphiques contenus dans cette publication ne sauraient être interprétées comme exprimant une prise de position de la part du Secrétariat des Nations unies ou de l'UNCDF quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.